

DELIBERATION DD2026_017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	59
Votants	73
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MISE À JOUR DES EFFECTIFS AU 01/03/2026

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CAPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

MISE À JOUR DES EFFECTIFS AU 01/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'une mise à jour de la délibération cadre de la création et suppression d'emplois au tableau des emplois et des effectifs du 1^{er} janvier 2026 est nécessaire au 1^{er} mars 2026 .

Que plusieurs situations nécessitent une actualisation. Ces modifications ont un caractère purement administratif et n'engendrent aucune conséquence budgétaire.

- Le poste de chargé de développement des sentiers d'interprétation affecté à la Direction Mission climat est supprimé, la mission étant terminée.

- L'accueil de loisirs sans hébergement d'Antonne et Trigonant, créé par la délibération DD32022-030 est actuellement en construction et ouvrira le 4 juillet 2026. Il est prévu que cet accueil soit fermé deux semaines en août et à Noël, au titre de l'année 2026. 3 postes d'animateurs et 1 poste de directeur sont à créer à compter du 1^{er} juin 2026, afin de permettre l'installation de ce nouveau centre en amont de son ouverture.

- Un agent affecté à la direction générale, a été repositionné sur le service assainissement de la direction eau.

- Le tableau des emplois et effectifs à compter ci-joint prend en compte ces modifications au sein des services.

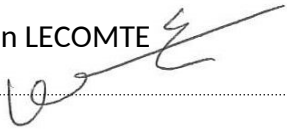
Qu'il est donc proposé :

- de supprimer 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial (temps complet)
- de créer 1 poste relevant du grade d'adjoint territorial d'animation (temps complet)
- de créer 3 postes relevant du grade d'adjoint territorial d'animation (temps non complet : 20/35)
- de supprimer 1 poste relevant du grade d'animateur principal 1^{re} classe (temps complet) à la direction générale
- de créer 1 poste relevant du grade d'animateur principal 1^{re} classe (temps complet) à la direction Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide
 - de supprimer 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial (temps complet) au sein de la Mission climat et transition écologique.
 - de créer 1 poste à temps complet de directeur d'ALSH correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation au sein du service enfance.
 - de créer 3 postes d'animateur à temps non complet (20/35) correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation au sein du service enfance.
 - de supprimer 1 poste relevant du grade d'animateur principal 1^{re} classe (temps complet) au sein de la direction générale
 - de créer 1 poste relevant du grade d'animateur principal 1^{re} classe (temps complet) au sein de la direction Eau.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/03/2026	Périgueux, le 16/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 